

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
Comité du commerce et de l'investissement**Sixième session**

Bangkok, 13-15 mars 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique****Promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

Le commerce transfrontière sans papier, du fait qu'il simplifie les processus commerciaux et les formalités de documentation, pourrait apporter plus de 250 milliards de dollars d'exportation supplémentaires à la région. Le présent document rend compte des progrès accomplis par les pays de l'Asie et du Pacifique en ce qui concerne le commerce transfrontière sans papier, en particulier la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Il donne également une vue d'ensemble du soutien que le secrétariat apporte aux États membres à cet égard. Dans la présente note, il est recommandé que le Comité du commerce et de l'investissement encourage ses membres à jouer un rôle proactif auprès de leurs gouvernements pour qu'ils deviennent parties à l'Accord-cadre.

**I. Progrès accomplis**

1. La simplification et la dématérialisation des procédures commerciales sont essentielles pour réduire les coûts des échanges commerciaux des pays en développement et faire en sorte que ces échanges soient un moteur de croissance et de développement durable. La facilitation du commerce a revêtu une importance croissante ainsi qu'en témoignent les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)<sup>1</sup>. À l'heure où les pays de la région s'efforcent d'améliorer leur compétitivité en faisant appel aux technologies modernes de l'information et de la communication, leurs gouvernements prennent de plus en plus d'initiatives aux niveaux régional et sous-régional, comme l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, pour faciliter l'échange électronique d'information à tous les stades des chaînes d'approvisionnement internationales.

\* ESCAP/CTI/2019/L.1/Rev.1.

<sup>1</sup> L'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation des échanges et la mise en œuvre du commerce sans papier menée par les commissions régionales de l'ONU en 2017 a révélé que l'application des mesures de facilitation du commerce faisant l'objet de l'enquête avait augmenté de plus de 9 % entre 2015 et 2017. Les résultats de l'enquête sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unnexnext.unescap.org/AP-TFSurvey2017/>.

2. L'Accord-cadre a été adopté par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en mai 2016. Il s'agit d'un traité des Nations Unies conçu comme un instrument inclusif, accessible aux États membres de la CESAP quel que soit leur niveau de développement. Il prévoit des mécanismes visant à aider les États membres à être mieux à même d'adopter le commerce transfrontière sans papier et met à leur disposition un nouvel outil pour appuyer la mise en œuvre intégrale et dématérialisée de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et le développement du commerce électronique transfrontière<sup>2</sup>. Depuis la cinquième session du Comité du commerce et de l'investissement, en novembre 2017, l'Azerbaïdjan a adhéré à l'Accord-cadre en mars 2018, devenant le premier pays partie à celui-ci. Cinq États membres de la CESAP ayant signé l'Accord-cadre en septembre 2017 – l'Arménie, le Bangladesh, le Cambodge, la Chine et la République islamique d'Iran – ont poursuivi leurs efforts pour mener à son terme la procédure nationale de ratification. D'autres États membres sont en train de faire de même pour devenir parties à l'Accord-cadre en y adhérant. Celui-ci entrera en vigueur dès que cinq États membres l'auront ratifié ou y auront adhéré<sup>3</sup>.

3. Depuis que l'Accord-cadre a été finalisé et adopté en 2016, le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, établi en application de la résolution 70/6 de la Commission, s'attache à élaborer un projet de feuille de route et des documents d'appui pour la mise en œuvre des dispositions de fond figurant dans l'Accord-cadre en collaboration avec ses groupes de travail juridique et technique. Le Groupe directeur a tenu sa quatrième réunion les 22 et 23 mars 2018 après que ses groupes de travail juridique et technique se sont réunis les 20 et 21 mars 2018, en vue d'améliorer le projet de feuille de route et les documents d'appui. Il tiendra sa cinquième réunion les 12 et 13 mars 2019, tandis que ses groupes de travail juridique et technique se réuniront le 11 mars 2019.

4. Le secrétariat apporte une aide aux États membres désireux de devenir parties à l'Accord-cadre. Il a parrainé la participation de responsables venant de pays intéressés à des activités et des ateliers de renforcement des capacités, notamment : a) la Conférence internationale sur le commerce transfrontière sans papier sur le thème des guichets uniques dans le contexte de la nouvelle vague technologique, tenue à Moscou les 7 et 8 décembre 2017 ; b) l'atelier de renforcement des capacités sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier portant sur les incidences des technologies émergentes, tenu à Bangkok les 21 et 23 mars 2018 ; c) l'atelier régional CESAP/Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce/Institut international pour le commerce et le développement sur la facilitation du commerce pour le développement durable, tenu à Bangkok du 7 au 10 août 2018 ; d) le quatrième cours de formation du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie et dans le Pacifique traitant des brevets, permis, certificats et autres dispositions réglementaires dans un environnement à guichet unique, tenu à Cheon-an (République de Corée), du 5 au 14 novembre 2018 et e) le Forum sur la dématérialisation du commerce pour l'intégration régionale durable qui doit avoir lieu à Bangkok les 14 et 15 mars 2019.

<sup>2</sup> Voir <http://www.tfafacility.org/new-un-treaty-facilitate-paperless-trade-asia-and-pacific-sup-port-trade-facilitation-agreement>, et CESAP et Banque asiatique de développement, *Trade Facilitation and Better Connectivity for an Inclusive Asia and Pacific* (Manille, Banque asiatique de développement, 2017).

<sup>3</sup> Voir [www.unescap.org/resources/framework-agreement-facilitation-cross-border-paperless-trade-asia-and-pacific](http://www.unescap.org/resources/framework-agreement-facilitation-cross-border-paperless-trade-asia-and-pacific).

Le secrétariat a par ailleurs publié un nouveau rapport d'étude<sup>4</sup> ainsi qu'un manuel<sup>5</sup> sur l'interopérabilité transfrontière des systèmes à guichet unique.

5. Dans le cadre de son activité de promotion de la facilitation du commerce et du commerce transfrontière sans papier, le secrétariat a fait des exposés sur l'Accord-cadre lors de plusieurs manifestations régionales et sous-régionales qu'il a organisées : a) l'atelier de renforcement des capacités, sur le thème des priorités nouvelles en matière de commerce et de développement dans les pays les moins avancés, organisé en collaboration avec le Cadre intégré renforcé à Bangkok les 2 et 3 novembre 2017 ; b) la réunion sur le renforcement des capacités d'innovation et des capacités technologiques des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique, tenue à Bangkok les 6 et 7 novembre 2017 ; c) le Séminaire international sur la facilitation du commerce en Asie du Nord-Est, tenu à Oulan-Bator le 16 novembre 2017 ; d) la manifestation parallèle sur la promotion de la facilitation du commerce et du commerce sans papier pour une croissance durable, tenue à Buenos Aires le 9 décembre 2017 à l'occasion de la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce ; e) la Conférence internationale sur la promotion de la connectivité pour une région Asie-Pacifique inclusive, organisée par la Banque asiatique de développement en collaboration avec la CESAP et l'Organisation mondiale du commerce, à Tachkent les 27 et 28 juin 2018 ; f) l'atelier portant sur une approche globale de la promotion du commerce électronique en Asie et dans le Pacifique, organisé par la Banque asiatique de développement et la CESAP à Bangkok les 27 et 28 août 2018 ; g) la douzième session du Groupe de travail sur le commerce du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, tenue à Almaty le 19 septembre 2018 ; h) le Séminaire international sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en faveur d'une relance du commerce en Asie du Nord-Est, tenu à Kemerovo (Fédération de Russie) le 4 décembre 2018 et i) l'atelier de renforcement des capacités sur la facilitation du transport ferroviaire international à l'appui du commerce intra et interrégional, tenu à Bangkok les 18 et 19 décembre 2018.

6. Le secrétariat a également mené des études analytiques sur les avantages de la facilitation du commerce et du commerce transfrontière sans papier. Il ressort des dernières estimations faites à partir de la Base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce, que l'application intégrale des mesures relatives au commerce transfrontière sans papier retenues dans l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation des échanges et la mise en œuvre du commerce sans papier (2017) pourrait contribuer à réduire les coûts des échanges commerciaux de plus de 25 % en moyenne dans la région de l'Asie et du Pacifique, ce qui permettrait de réaliser des économies d'environ 1,2 billion de dollars. Ces réductions variaient de 10 % à plus de 40 % selon les pays, en fonction du niveau de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce numérique<sup>6</sup>. Une analyse des dispositions relatives au commerce sans papier dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux existants en Asie et dans le Pacifique a également montré que de nombreux pays s'étaient déjà engagés à promouvoir le

<sup>4</sup> CESAP, *Single Window for Trade Facilitation: Regional Best Practices and Future Development* (Bangkok, 2018).

<sup>5</sup> CESAP, *Cross-border Single Window Interoperability: A Managerial Guide* (Bangkok, 2018).

<sup>6</sup> *Digital Trade Facilitation in Asia and the Pacific*, Studies in Trade, Investment and Innovation n° 87 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.18.II.F.10), chapitre 2 et Banque asiatique de développement, *Trade Facilitation for a More Inclusive and Connected Asia and Pacific Region: Progress and Way Forward* (Manille, 2017).

commerce sans papier, l'Accord-cadre constituant un outil précieux à l'appui de la mise en œuvre des dispositions figurant dans ces accords<sup>7</sup>.

7. Plusieurs États membres de la CESAP ont octroyé des fonds au secrétariat pour soutenir la facilitation du commerce transfrontière sans papier et la mise en œuvre de l'Accord-cadre. En 2016, le Gouvernement de la République de Corée a renouvelé son soutien à un fonds d'affectation spéciale de la CESAP et s'est engagé à accroître sa contribution financière à la prochaine phase (à partir de 2019). Le Gouvernement de la Fédération de Russie a financé un projet de renforcement des capacités en matière d'interopérabilité des systèmes à guichet unique en Asie centrale et un projet pilote d'échange de données transfrontière sans papier en Asie du Nord-Est. Le Gouvernement chinois a financé un projet portant sur des évaluations de l'état de préparation juridique et technique au commerce transfrontière sans papier dans certains pays, à savoir l'Arménie, la Mongolie, le Myanmar et l'Ouzbékistan, le long des couloirs faisant partie de l'initiative « Une ceinture, une route ». En outre, le Cadre intégré renforcé a financé un projet portant sur des évaluations de l'état de préparation juridique et technique au commerce transfrontière sans papier dans certains des pays les moins avancés, à savoir le Bangladesh, le Cambodge, le Népal et le Timor-Leste.

## **II. Questions que le Comité est invité à examiner**

8. Le Comité du commerce et de l'investissement souhaitera peut-être :

a) Prendre note des avantages de la promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et des progrès qui ont été faits dans ce domaine ;

b) Encourager ses membres à jouer un rôle proactif auprès de leurs gouvernements pour qu'ils deviennent parties à l'Accord-cadre.

---

<sup>7</sup> *Digital Trade Facilitation*, chapitres 3 et 4.